



## Appel à candidatures d'experts en toxicologie dans les différents domaines des risques sanitaires liés à l'eau, l'alimentation, l'environnement et au travail

---

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Par cet appel, l'Anses souhaite renforcer les compétences en toxicologie dans les collectifs de l'Agence et la liste d'experts mobilisables pour des travaux ad hoc dans les différents domaines des risques sanitaires liés à l'eau, l'alimentation, l'environnement et au travail. Un renfort est particulièrement attendu pour le **groupe de travail permanent « Évaluation des risques sanitaires associés aux paramètres physico-chimiques des eaux destinées à la consommation humaine » (GT ERS EDCH)**.

L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

### ■ Rôle et missions

L'Anses mobilise principalement 3 types de collectifs d'experts : les comités d'experts spécialisés (CES), les groupes de travail (GT) et les groupes d'expertise collectives en urgence (GECU).

Les CES sont saisis des questions posées à l'Anses et peuvent également proposer à l'Agence de s'autosaisir. Les conclusions des travaux qu'ils mènent constituent la base des avis rendus par l'Agence. Ils valident également les travaux des groupes de travail (GT) qui formulent des avis scientifiques sur les saisines et questions posées à l'Anses. Les GT peuvent être permanents ou Ad Hoc sur des saisines spécifiques. Ils sont rattachés à un CES. Les GECU sont constitués en cas de saisines à traiter en urgence et proposent directement leurs conclusions à l'Agence.

Les missions des experts consistent en :

- la participation aux réunions plénières avec tous les experts du collectif en moyenne une fois toutes les 4 à 6 semaines (en fonction du collectif), en présentiel (Maisons-Alfort) ou à distance par visioconférence,
- la relecture critique de documents,
- la rédaction de certaines parties de rapports collectifs en lien avec le champ de compétences de l'expert,
- le cas échéant, la formulation de recommandations à discuter avec le collectif d'experts.

Des experts, membres ou non de collectifs, peuvent également être nommés pour réaliser des travaux de rapporteurs, à savoir des contributions spécifiques à destination des collectifs d'experts et qui seront analysés et discutés par eux.

L'expertise collective est réalisée selon une procédure permettant de sélectionner et de réunir des experts de différentes disciplines autour d'une même question, de prendre en compte l'ensemble opinions et thèses que les experts expriment, et de fournir des avis et/ou recommandations rendues systématiquement publiques.

Chaque expert témoigne de son aptitude à l'expertise collective par sa participation aux débats ainsi que par des apports scientifiques et des apports critiques argumentés. L'expertise collective implique ainsi : compétence, indépendance et probité des experts, collégialité, transparence et ouverture de l'expertise, maîtrise de la traçabilité.

### ■ **Fonctionnement général**

Les membres des CES et GT permanents sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de quatre ans. Concernant les membres des GT ad hoc, le mandat est fonction de la durée des travaux à réaliser.

Les GT sont rattachés à des CES. Chacun collectif comprend un(e) président(e) et le cas échéant d'un(e) vice-président(e) désigné(e)(s) parmi ses membres dans des disciplines scientifiques multiples et complémentaires nécessaires à l'instruction des saisines.

Les collectifs se réunissent en séance plénière selon une fréquence en moyenne d'une réunion toutes les 4 à 6 semaines sur une journée organisée par la coordination sur site (Maisons-Alfort) ou à distance.

Outre la présence et participation aux débats aux réunions plénières, les experts auront à contribuer à l'expertise par la rédaction de rapports individuels et/ou de certaines parties de rapports collectifs et par une relecture critique de documents.

### ■ **Focus sur les besoins d'experts en toxicologie dans le domaine de l'eau destinée à la consommation humaine**

Le groupe de travail permanent « Évaluation des risques sanitaires associés aux paramètres physico-chimiques des eaux destinées à la consommation humaine » (GT ERS EDCH), rattaché au CES EAUX, débute en septembre 2024 un nouveau mandat pour une durée de 4 ans (jusqu'au 31 août 2028). Sa mission est d'apporter des repères sanitaires en appui aux autorités sanitaires (Direction générale de la santé, Agences régionales de santé) leur permettant de prioriser leurs actions et solutions de remédiations en fonction du risque sanitaire pour le consommateur dans des situations de mise en évidence de contaminants chimiques dans l'eau de boisson.

Le GT ERS EDCH est particulièrement chargé du traitement des saisines émanant majoritairement du ministère chargé de la santé, visant à :

- déterminer des valeurs guides sanitaires pour l'eau de boisson (VGS EDCH) pour des contaminants chimiques historiques (par exemple nitrates), des micropolluants réglementés ou émergents (résidus d'explosifs, etc.), des contaminants générés pendant le traitement (sous-produits de désinfection) ou dans l'eau ;
- déterminer des valeurs sanitaires maximales pour les pesticides et métabolites de pesticides ;
- évaluer la pertinence dans l'eau de boisson des métabolites de pesticides.

Certaines situations de contamination de la ressource en eau et *in fine* de l'eau de boisson peuvent nécessiter une expertise en délais très contraints. Le groupe de travail a aussi la capacité de s'autosaisir.

Afin de traiter ces saisines, il est par exemple attendu, dans le domaine de la toxicologie et de l'évaluation des risques sanitaires :

- la réalisation de profils toxicologiques pour la substance considérée pour une exposition chronique par voie orale ;
- le choix de l'effet critique et de l'hypothèse de construction (effet à seuil ou sans seuil), sur la base des données toxicologique disponibles, afin de sélectionner la valeur toxicologique de référence pour une exposition chronique par voie orale pour la substance considérée ;
- la sélection et/ou l'élaboration des valeurs de référence (VTR, VGS EDCH,  $V_{max}$ ) ;
- l'examen des données de génotoxicité, de toxicologie de la reproduction et du développement, de cancérogénicité et sur le potentiel de perturbation endocrinienne de métabolites de pesticides afin d'évaluer leur pertinence dans l'EDCH.

Le présent appel à candidatures vise donc à élargir la composition de ce collectif à de nouveaux experts toxicologues et à constituer une liste de personnalités compétentes susceptible de venir appuyer ce collectif dans le cadre d'une évaluation particulière (travaux de rapporteurs) ou d'appuyer d'autres collectifs de l'Anses dans leurs travaux d'évaluation des risques requérant des compétences scientifiques poussées en toxicologie.